



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 23 juin 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2020.BVD.6389
Classification : Non classifié

Berne, Institut universitaire Salvisberg, Bühlstrasse 20, Baltzerstrasse 1-5 et Muesmattstrasse 19, remise en état et adaptations spécifiques à l'exploitation, crédit d'engagement pour l'étude de projet

1. Objet

L'institut Salvisberg, sis Bühlstrasse 20, Baltzerstrasse 1-5 et Muesmattstrasse 19 à Berne sur le site de Muesmatt doit être soumis à une rénovation complète. Les locaux libérés suite au déménagement de l'Institut de médecine légale (IML) pourront accueillir la Faculté des sciences. Le crédit de 3,1 millions de francs doit financer l'étude de projet, la procédure d'octroi du permis de construire et l'appel d'offres.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Immobilisations en cours de construction	3 100 000	

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
-----------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	--------------

Les informations sur les investissements préservant la valeur et générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements seront indiquées dans le crédit de réalisation.

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

En mio. CHF	Total	Années précé- dentes	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Années suivantes
Selon le présent arrêté	43.2		0.2	0.5	1.4	1.0			
Selon le plan d'investissement 19.08.2020	26.4	0.2	1.8	0.8	0.6	7.8	7.6	0	4.6

Concernant les écarts entre le plan d'investissement et l'autorisation de dépenses, voir les explications figurant au chiffre 4.5 du rapport.

Remarque concernant les données selon le Plan d'investissement intégré du canton (PIIC) du 18 août 2020 : le total comprend des réserves alors que les valeurs annuelles sont indiquées sans réserves conformément à la représentation dans le PIIC.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Ne pourra être indiqué que dans le crédit de réalisation.	

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Total en CHF		